

Népal

Son Excellence Sardar Bhim Bahadur Pande, ambassadeur.

Vénézuéla

M. Alfredo Coronil-Hartmann, deuxième secrétaire.

*Promotion**Tchécoslovaquie*

M. Radko Fajfr, premier secrétaire, au rang de conseiller.

18536

Mises au concours de travaux, de fournitures et autres avis

Prochains examens pour contrôleurs

Les prochains examens pour contrôleurs d'installations électriques auront lieu, dans le courant du mois d'avril 1969, à Lucerne.

Les intéressés sont priés de s'annoncer à l'inspection fédérale des installations à courant fort, Seefeldstrasse 301, 8008 Zurich, jusqu'au 29 mars 1969.

Conformément à l'article 4 du règlement relatif aux examens pour contrôleurs d'installations électriques intérieures, il y aura lieu de joindre à la demande d'inscription:

- un certificat de bonnes mœurs,
- un curriculum vitae rédigé par le candidat,
- le certificat de fin d'apprentissage,
- les certificats de travail.

Des règlements, au prix de 2 francs la pièce, et des formules d'inscription peuvent être retirés auprès de l'inspection fédérale des installations à courant fort.

Nous tenons à préciser que les candidats doivent se préparer soigneusement.

18536

Inspection fédérale des installations à courant fort:
Commission des examens de contrôleurs

L'Office fédéral des assurances sociales a publié en un volume

AVS

Loi fédérale du 20 décembre 1946

(sans les dispositions concernant l'imposition du tabac)

Règlement d'exécution du 31 octobre 1947

Index alphabétique

(état au 1^{er} janvier 1969)

La brochure est en vente en allemand et en français,
au prix de 6 fr. 30,
à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne

18536

L'Office fédéral des assurances sociales a publié en un volume:

ASSURANCE-INVALIDITÉ

Loi fédérale du 19 juin 1959

Règlement d'exécution du 17 janvier 1961

Ordonnance concernant les infirmités congénitales du 10 août 1965

Index alphabétique

(état au 1^{er} janvier 1968, avec feuillets collants valables à partir
du 1^{er} janvier 1969)

La brochure peut être commandée en allemand, français ou italien,
sous le n° 318.500, au prix de 5 francs,
à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne

18536

Le bureau soussigné a publié une édition du

Code des obligations

avec les modifications intervenues jusqu'au 31 décembre 1966. Le prix de cette loi est de 6 francs (cartonné), 4 fr. 50 (broché), plus les frais de remboursement.

18536

Chancellerie fédérale
Bureau des imprimés

Mises au concours de travaux, de fournitures et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1969
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.03.1969
Date	
Data	
Seite	387-388
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 077

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.